

**Comprendre et optimiser
l'environnement fiscal, social et patrimonial
en tant qu'expatriés français au Ghana**



EQUANCE

GESTION PRIVÉE INTERNATIONALE



Olivier GRENON ANDRIEU
Président du Groupe Equance

Qui sommes-nous ?

EQUANCE propose des prestations pour le compte de résidents et non-résidents français. La société s'appuie sur un réseau de Consultants en Gestion de Patrimoine réparti dans plus de 50 pays.





Clara DUMINIL
Consultante au GHANA

Votre interlocutrice sur place



+228 92 03 44 65



cduminil@equance.com

Acteur majeur en Gestion Privée auprès des expatriés Français



Expertise & compétences :

Valoriser votre patrimoine, optimiser votre fiscalité, prendre soins de vos proches, audits, préparer votre retraite, votre succession... Préparer des revenus complémentaires ou capitaliser...
Audits, et conseils... De nombreux outils pour vos investissements.





ACTUALITÉS FISCALES ET RAPPELS

Actualité fiscale

Modification de l'article 913 du code civil :

- ▶ La loi du 24 août 2021 vient étendre l'application de la réserve héréditaire aux ressortissants et aux résidents de l'UE sur les biens présent en France.
- ▶ Cette même loi vient créer une obligation d'information à la charge du notaire.



Ce texte risque d'être d'application excessivement complexe et pourrait être contraire au règlement UE sur les successions





La domiciliation fiscale & conventions

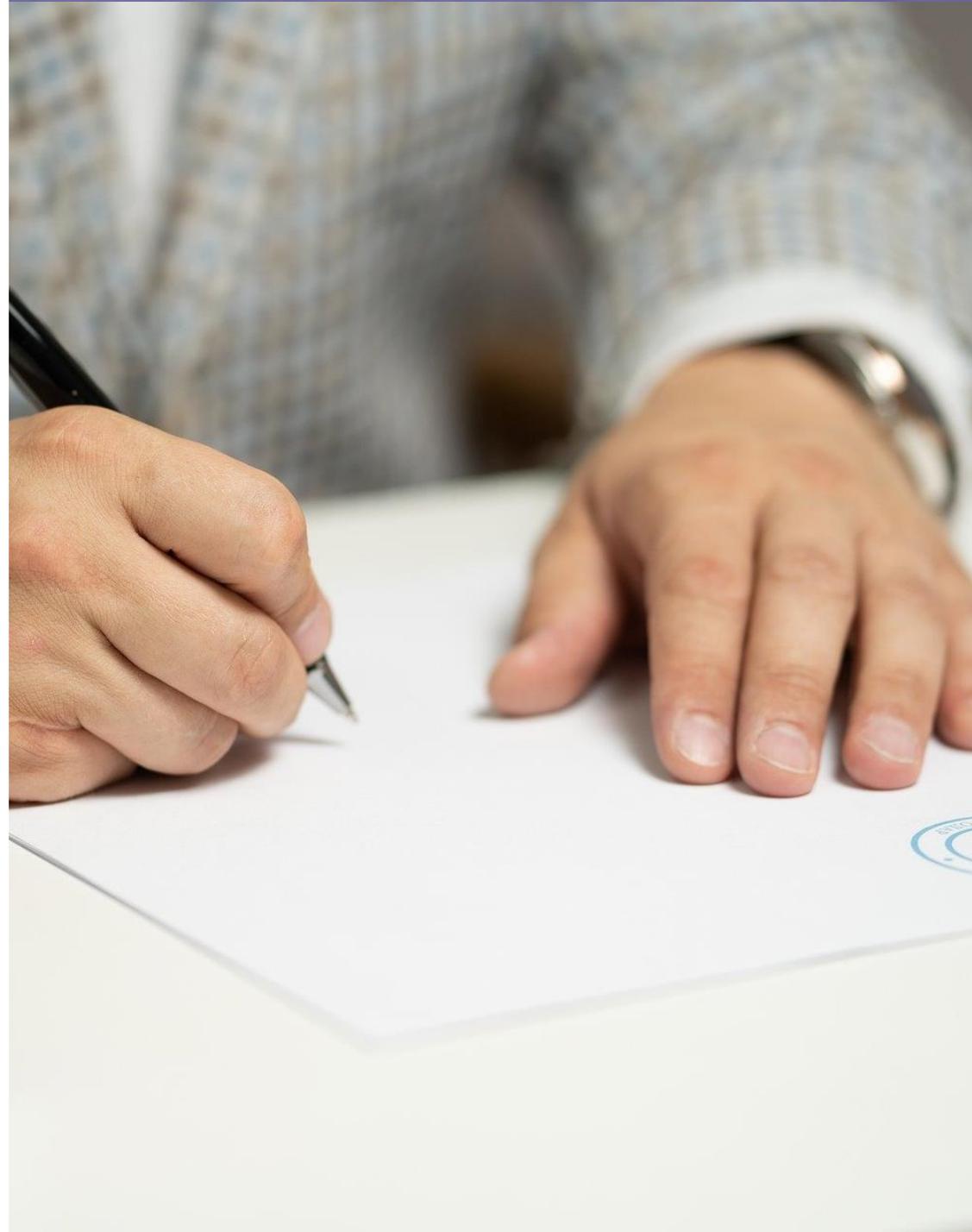
**Résidents fiscaux français au sens de l'art. 4B du CGI
(critères alternatifs) :**

- ▶ Si conflit de résidence application des critères (OCDE) selon convention bilatérale
- ▶ **Objectif** : Eviter la double imposition dans chaque Etat en fonction de la fiscalité propre de chaque pays

Les points clé des accords bilatéraux entre la France et le Ghana

🕒 **Pour le Ghana:** Convention franco-ghanéenne du 27 septembre 1993

- ▶ Revenus immobiliers imposés dans le pays de situation de l'immeuble
- ▶ Dividendes & intérêts assurance-vie français imposables **au Ghana** avec une retenue à la source en France
- ▶ Élimination de la double imposition par la technique du crédit d'impôt



La fiscalité IR- non-résident

Traitements et salaires, Pensions et rentes (de source française):

- **Retenue à la source** par l'employeur, sauf dispositions contraires dans la convention fiscale bilatérale
- **Application du barème progressif** (art 182 A du CGI)

► **Autres revenus** : application art. 197 A du CGI (sous réserve convention fiscale bilatérale)



Les revenus provenant de biens immobiliers français seront aussi soumis aux **prélèvements sociaux au taux de 17,2%** pour les expatriés au Ghana





Les plus-values immobilières

Rappel du Régime des Plus-Values Immobilières des particuliers

- ▶ Prix de vente – prix d'achat (ou valeur déclarée lorsque le bien a été reçu par donation ou succession) = assiette de plus-value taxable
- ▶ Le prix d'achat peut être corrigé :
 - Majoration du prix d'acquisition
 - Minoration du prix de vente
 - Cas particulier donation/succession

Les plus-values immobilières

Imposition de la plus-value après abattement pour durée de détention

Résident français	Résident d'un état de l'UE	Non résident hors UE
19% + (Prélèvements sociaux) Art. 150 U + 17,2% de Prélèvements sociaux	19% + (Prélèvement solidaire) Art.244 bis A du CGI + 7,5% Prélèvement Solidaire	19% + (Prélèvements sociaux) Art.244 bis A du CGI Sous réserve des conventions internationales + 17,2% de Prélèvements sociaux





Les plus-values immobilières

Le cas particulier des non-résidents

1. Mise en place du dispositif **d'exonération de la plus-value sur la résidence principale** sous 3 conditions : **244 bis A CGI** :
2. Abattement **forfaitaire de 150 000 €** soumis à certaines **conditions cumulatives**

Impôt sur la fortune immobilière

IFI

- ▶ Est concernée toute personne ayant un patrimoine immobilier net taxable* > 1,3 M€ .
- ▶ Exonération d'IFI, sur les biens détenus à l'étranger, pendant les 5 premières années après le retour en France.
- ▶ Barème :

Patrimoine net	Taux	Patrimoine net	Taux
Jusqu'à 800 000€	0%	De 2 570 001€ à 5 000 000€	1%
De 800 001€ à 1 300 000€	0,50%	De 5 000 001€ à 10 000 000€	1,25%
De 1 300 001€ à 2 570 000€	0,70%	Supérieur à 10 000 000€	1,50%





Le mariage dans un contexte international

Détermination de la loi applicable au régime matrimonial

Epoux mariés sans contrat de mariage :

**NOUVEAU REGLEMENT
DU 24 JUNI 2016 SUR
LES REGIMES
MATRIMONIAUX :
Entrée en vigueur :
29 janvier 2019**

1 ^{er} septembre 1992	29 janvier 2019	
<p>Mariages célébrés avant le 1^{er} septembre 1992</p> <p>FIXITE DU REGIME MATRIMONIAL</p> <p>↓</p> <p>Régime matrimonial du lieu du 1^{er} domicile commun effectif et stable (2 ans)</p> <p>↓</p> <p>Conséquences: Changement de domicile matrimonial sans incidence</p>	<p>Mariages célébrés après le 1^{er} septembre 1992</p> <p>MUTABILITE DU REGIME MATRIMONIAL</p> <p>↓</p> <p>Régime matrimonial de la première résidence habituelle des époux</p> <p>↓</p> <p>Conséquences: 3 cas de mutabilité automatique du régime matrimonial</p>	<p>Mariages célébrés après le 29 janvier 2019</p> <p>LOI UNIQUE</p> <p>↓</p> <p>Première résidence habituelle commune après la célébration du mariage</p> <p>↓</p> <p>Conséquences: Fixité du régime matrimonial avec possibilité de désigner une loi applicable</p>

Régimes matrimoniaux

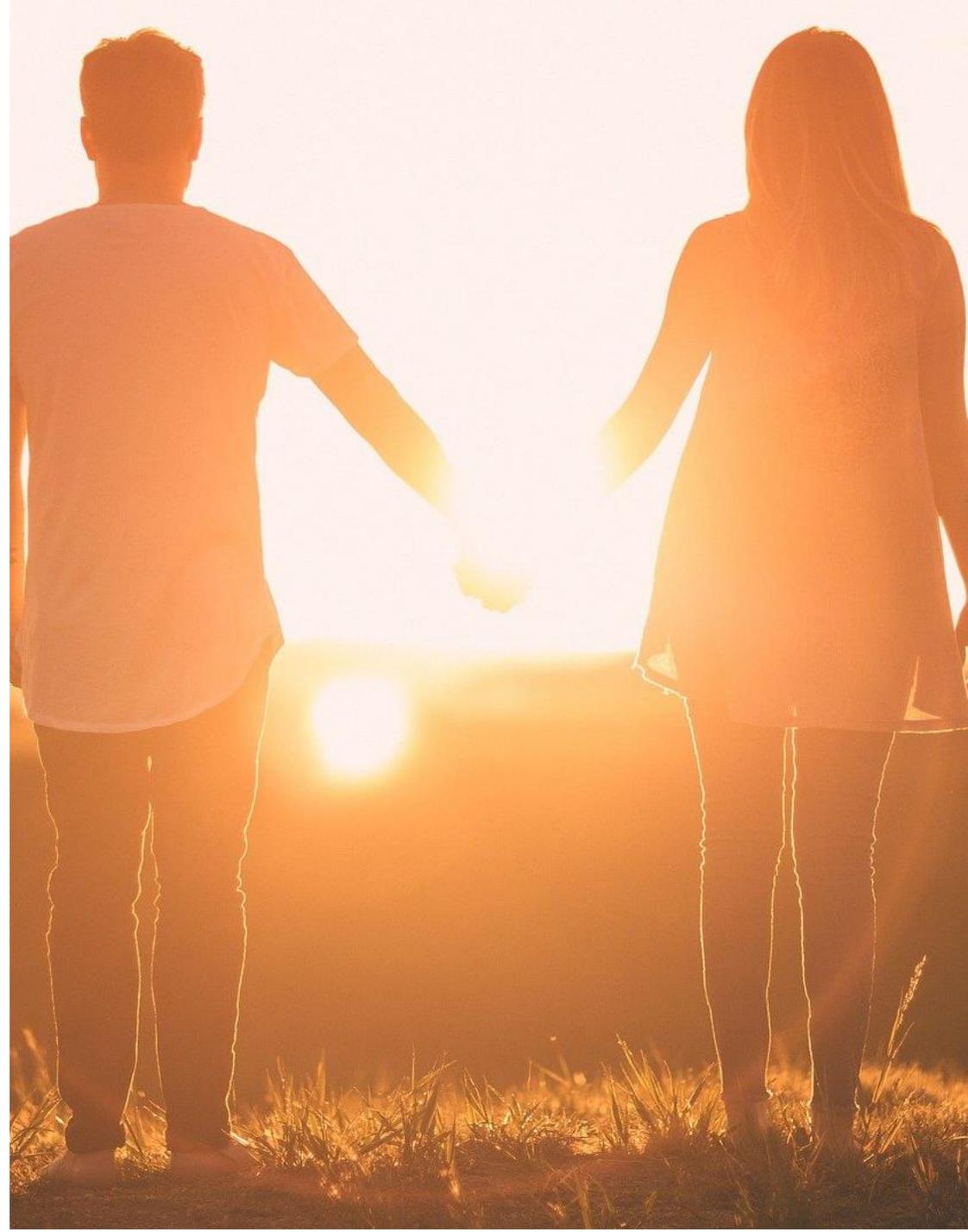
Le cas particulier des mariages internationaux

Exemple du risque lié à la mutabilité automatique de la loi applicable au régime matrimonial

► Patrick, de nationalité ghanéenne et Sylvie, de nationalité française se sont mariés en France en 1995, où ils ont résidé 3 ans. Ensuite, ils sont mutés au Ghana par leurs employeurs le 16 juillet 1999 et s'y établissent.

Depuis le 16 juillet 2009, leur régime légal Français ayant automatiquement muté, ils sont sous le régime légal du Ghana.

► Patrick et Sylvie auront 2 régimes matrimoniaux différents (français et ghanéen) à liquider en cas de divorce ou de décès d'un des époux.



A close-up photograph of a person's hands signing a document. The person is wearing a light-colored, possibly white, shirt. They are holding a black pen with a silver tip and are in the process of writing on a white sheet of paper. The background is blurred, showing what appears to be another person's hands resting on the table.

Régimes matrimoniaux

Protection juridique

Pour éviter une insécurité juridique liée à la loi applicable :

- ▶ Faire **établir un contrat devant notaire en France** par commun accord des époux
- ▶ Procéder à une **déclaration de loi applicable** (DLA)



Aspects successoraux

Les successions: analyse civile

Traitement civil pour les successions à compter du 17 août 2015

Pays non-signataires
du règlement 650/2012
du 4 juillet 2012

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Pour les biens meubles :
Droit du dernier domicile du défunt

Pour les biens immeubles :
Droit du lieu de situation des biens

En fonction des pays, possibilité de renvoi au
droit national du défunt

Pays signataires du règlement 650/2012 du 4
juillet 2012
Pays de l'UE (sauf 3)

LOI UNIQUE

Pour l'ensemble des biens :
Droit du dernier domicile du défunt

MAIS

**Possibilité de choisir sa loi nationale à
appliquer au décès
par professio juris (testament) dans le pays
concerné**

**Donc plus de distinction entre les biens
meubles et immeubles**

Les successions: analyse fiscale

Tableau récapitulatif en l'absence de convention fiscale (CGI. art. 4 B, 750 ter et 784 A)		Défunt	
		Résident de France	Non-résident de France
Héritier ou légataire	Résident de France	<ul style="list-style-type: none">• Imposition en France des biens mondiaux• Imputation en France des droits étrangers sur les biens étrangers	<ul style="list-style-type: none">• Imposition en France des biens mondiaux si l'héritier ou légataire a eu son domicile fiscal en France pendant au moins 6 années au cours des 10 dernières années précédant celle du décès• Imputation en France des droits étrangers sur les biens étrangers
	Non-résident de France		Imposition en France des seuls biens français



Les successions: traitement en France

Conjoint et partenaire pacsé	Exonéré de droits
Enfants et ascendants	100 000 €
Frères et sœurs	15 932 €
Neveux et nièces	7 967 €
Autres héritiers	1 594 €
Handicapés	159 325 €

Fraction de part nette taxable après abattement	Taux 2019
N'excédant pas 8 072 €	5%
Comprise entre 8 072 € et 12 109 €	10%
Comprise entre 12 109 € et 15 932 €	15%
Comprise entre 15 932 € et 552 324 €	20%
Comprise entre 552 324 € et 902 838 €	30%
Comprise entre 902 838 € et 1 805 677 €	40%
Au-delà de 1 805 677€	45%





Optimiser la protection du conjoint



Optimiser la protection du conjoint

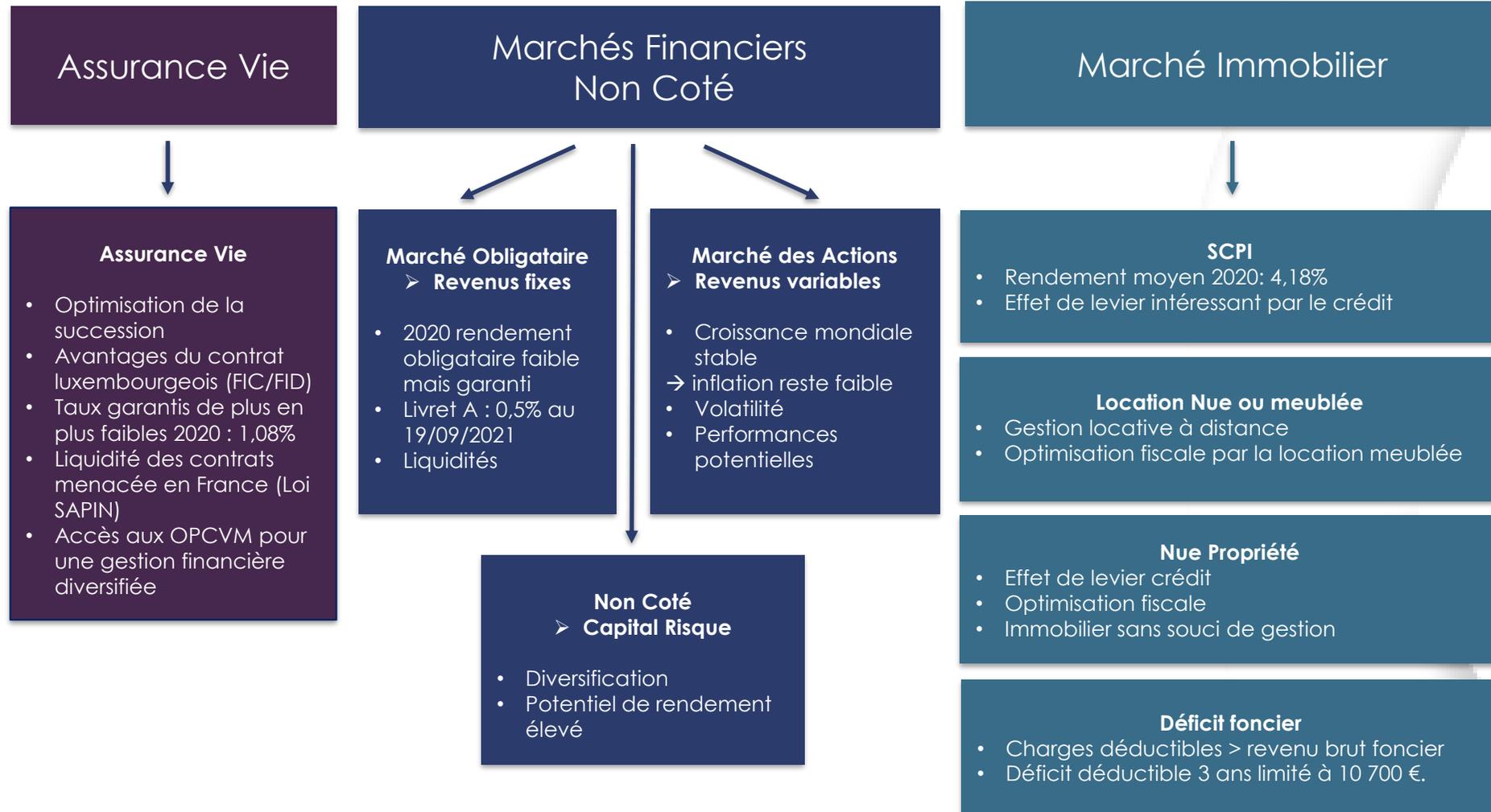
- ▶ **Prévoir des libéralités – Donations**
- ▶ **Adapter le régime matrimonial :**
 - ▶ **Déclaration de loi applicable**
 - ▶ **Avantages matrimoniaux**
- ▶ **Société civile (SCI ou SCP) pour gérer la transmission du patrimoine :**
 - ▶ **Répartition adéquate du pouvoir**
 - ▶ **Gestion optimale du démembrement**

L'Assurance-Vie

- ▶ Capital disponible
- ▶ Le versement libre de votre épargne à votre convenance
- ▶ Accéder aux marchés financiers
- ▶ Une fiscalité avantageuse
- ▶ Clause bénéficiaire modulable
- ▶ Permet de transmettre jusque à **152 500 €** hors succession et sans fiscalité, pour les primes versées avant 70 ans



Préparer des revenus complémentaires ou capitaliser avec quels outils ?





EQUANCE

GESTION PRIVÉE INTERNATIONALE

Nous vous remercions pour votre attention

Siège social

Parc Club du Millénaire - Bat.25
1025 rue Henri Becquerel
CS 49521
34961 Montpellier Cedex 2

Equance Paris

43 rue Saint Augustin - 75002 Paris